CONDITIONS

DE L'ABONNEMENT PAR AN — payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra en rendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les feront afficher.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'ait quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être franches, sans lesquelles elles resteront à la poste.

POUR LA NOUVELLE-ORLÉANS VILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Collisson, partira les dimanches, mardis, mercredis et vendredis, à midi, et reviendra les jours suivants, à midi, de Covington par la voie de Madisonville, tous les jours à 8 heures du matin. Pour affrètement, adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Collisson, partira les dimanches, mardis et vendredis, à midi, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 8 heures de l'après midi. Les personnes qui voudront traverser le lac, auront à se rendre à bord à 8 heures et demie, et s'arrêteront aux endroits suivants.

Le passage vaut bien se rendre au lac par le bateau, puisqu'il devait partir immédiatement après que le bateau sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, rue du Camp, No. 27.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Cordier, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LEBLANC, 103, rue Royale.

A FRETER.

Le superbe brick **HUNTER**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Lawes, du port de 145 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, No. 26 Levée.

POUR LA HAVANE.

Le beau schooner **MARIA**, capitaine Ruiz, sera prêt à partir sous peu, et peut procurer des places pour le reste de son voyage. S'adresser à

GARCIA, BUYO & Co.
rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol **LOUISA**, capitaine Delgado, est prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou

GARCIA, BUYO & CO.
rue St. Louis, No. 34.

POUR TAMPICO.

La goélette **EXPRESS**, avantageusement connue, partira sous peu de jours pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à Pierre L. Dave, Levée, No. 145, ou à O. Bigonnet, rue Toulouse.

Pre. LAFAYE.

A FRETER.

Le navire danois **INGEBORG**, capitaine Reenas, est offert à fréter pour un port quelconque en Europe. Il est prêt à prendre cinq cents tonneaux.

Conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

CARRIERE & BORDUZAT,
rue St. Louis, No. 11.

MAGASINAGE.

La soussignée offre de recevoir à magasinage, au 2e étage, dans ses magasins, toute espèce de marchandises (excepté des liquides en futailles) à prix modéré. On peut les porter facilement au moyen d'une roue.

J. E. LOREILHE,
encoig. Royale et Donane.
18 juil

A LOUER.

Pour mai prochain, à tout si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse, entre Royale et Chartres. On cédera à prix raisonnables les tapis, rideaux et meubles qui y sont.

FK. PERRET & GALLY,
rue Toulouse, No. 59.
12 juil—3p

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Louis Jahncke, sont prévenus qu'ils aient à les présenter au soussigné, ainsi que ceux qui le doivent.

BLANEAU,
Exécuteur testamentaire.
30 juil—9, 2ps

---

2 SACS Café de St. Domingue;
100 balles Tabac de Cuba, à vendre par
GOULE & LAMBERT,
No. 11, près du Rail-Road.
juil

WHISKEY, JAMBON & BEURRE—175 barils Whiskey, 53 jarres Beurre, 57 barils de Jambon, à bord du bateau à vapeur Alexander, et à vendre par ORAIN & MIGNON,
No. 7, Nouvelle-Levée.
22 juil

A VENDRE—100 caisses Savon de Marseille, 50 dito Sucre brut, dito, à bord du brick Lyon, de Malte 12 s.

Entrepôt, 98 caisses Sucre brut, 1ère. qualité,
Idem Sucre blanc, dito,
100 sacs Café vert, 150 caisses Cigares, déf. longueurs.
21 juil GARCIA, BUYO & Co., rue Ste. Anne, 34.

PRÊTE LAFAYE, syndic de la faillite de Noël Cassel et Devance marchands, encoignure Royale et Dauphine, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre eux, ils ne pouvant de payer ou régler à l'amiable.

PRE. LAFAYE.
12

J. FORSTALL & Co., ont reçu par les navires Hector, Havre, les marchandises suivantes qu'ils offrent pour le marché mexicain, et qu'ils offrent en vente:

Mouchoirs imprimés; 16 do imprimées,
Pièces de mouchoirs de Foulard;
1 do. de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

rue Royale.
5 juin

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services pour exercer dans sa profession aux habitans et aux étrangers de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Donane, au dessus de la pharmacie de M. Doublard. 21 mai—3m

---

109 CAISSES vieux Vin de St. Julien, 50 caisses do do Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheimer, 10 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do. Parasol, et Parapluies; 1 do. Chapeaux de paille pour hommes, à vendre chez CAZEAUX & BIJOTAT,
19 juin rue Royale, No. 103.

Consultations gratuites

SUR TOUTES LES MALADIES,

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien; tous les jours de 7 à 9 heures du matin. 17 m

---

AVIS est par le présent donné que la société existant ci-devant sous la raison de BROOKS & CURTIS, est ce jour dissoute d'un commun accord.

Toutes les personnes qui ont des réclamations à demander à cette société, sont priées de les présenter à John W. Brooks, aussitôt qu'elles seront dues, lequel est chargé de régler les affaires; et toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leurs comptes avec le dit Brooks.

JOHN W. BROOKS.
JOSEPH CURTIS.
21 juil et—

UN instituteur natif de Paris, (France) venant du Canada où il a exercé pendant quatre années, en qualité de maître salarié par le gouvernement, pour l'instruction élémentaire, désirerait une place sur une habitation pour enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le français grammaticalement; il est porteur de certificats les plus recommandables dans cette profession.

S'adresser au bureau de l'Abeille.
15 août

MARINE WHISKEY & BEURRE—359 barriques de Farine, 350 do. Whiskey, 29 barillets Beurre, débarquement du bateau à vapeur Orleans, à vendre par

ORAIN & MIGNON,
No. 7, Nouvelle-Levée.
22 juil

LETTRES de change sur New York, à vendre par
HARRISON, BROWN et Co.
rue Royale, No 117

VENTES PAR LE SHERIF.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu le lundi, 15 sept. prochain, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, à 1 heure après midi, trois lots de terre comme il suit:

Le lot No. 59, mesurant mesure anglaise, 27 pieds, 5 pouces de face sur la rue Philippa, et 38 pieds par derrière, sur une ruelle de 25 pieds de large et ayant une profondeur de 172 pieds, sur la ligne qui se sépare du lot No. 58, et de 161 pieds sur la ligne qui la sépare du lot No. 60, aussi bien que tout ce qui en dépend.

Le lot No. 60, mesurant en mesure anglaise 27 pieds 5 pouces de face sur la rue Philippa, et 38 pieds derrière, sur une ruelle de 25 pieds de large, ayant une profondeur de 161 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 59, et de 150 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 61, aussi bien que tout ce qui en dépend.

Le lot No. 62, mesurant en mesure anglaise 23 pieds 6 pouces de face sur la rue Philippa, et 33 pieds sur le derrière, sur une ruelle de 25 pieds de large, ledit lot ayant une profondeur de 148 pieds, sur la ligne qui le sépare du lot No. 61, et de 147 pieds 2 pouces et demi sur la ligne qui le sépare d'une ruelle de 15 pieds de large; aussi bien que tout ce qui en dépend. Saisis à la poursuite de Jacques Morrison.

Conditions: comptant.

13 août G W MORGAN, shériff.

George Y. Bright vs. Peter B. Smith.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville le samedi, 13 septembre prochain, à 1 heure après-midi

Un lot situé dans la ville de Milneburg, de cette paroisse, désigné comme le No. 2, de l'ilet No. 6, sur le plan de ladite ville, mesurant 60 pieds de face sur la rue America, entre les rues Mosique et des Arts, sur une profondeur de 120 pieds. Conditions: comptant.

11 août G. W. MORGAN, shériff.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint-Louis, de cette ville, samedi, 13 septembre prochain, à une heure après-midi, le petit nègre nommé William, saisi dans la poursuite de François Auguste.

Conditions: comptant.

11 août G W MORGAN, shériff.

F. Buisson, curateur de F. Lemoan, vs. D & A Romer.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, lundi, 25 août courant, à 1 heure après-midi, l'esclave Marie Louise, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette vente étant la seconde et dernière, ladite esclave sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle pourra donner à 12 mois de crédit, l'acheteur fournissant une obligation endossée à satisfaction portant un intérêt de 5 pour cent et une hypothèque sur ladite esclave jusqu'à final paiement.

8 août G W MORGAN, shériff

F. Emile Crouzas vs. Raphael Perez, syndic des créanciers de Perez & Gomez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, jeudi, 4 septembre, à 1 heure après-midi, la negresse nommée Justine, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

4 août G W MORGAN, shériff

Hector de Lemoanier vs. Charles Jamin.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le quatre du septembre prochain, à 1 heure, la propriété de cette ville, ordre de saisie et à vente, comme suit, savoir: Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant 150 pieds de face, mesure française, sur une profondeur de 200, contenant à la Nouvelle Route, et bornée par en haut par la propriété de madame Gosselin, et par en bas par celle de la Veuve Duvergès de F. Verret, et par derrière par la propriété de F. Verret, avec la Route, la Levée, la Batture, tous les bâtimens qui y sont situés et les améliorations qui en dépendent.

Conditions de la vente: comptant.

30 juil G. W. MORGAN, shériff.

COUR DE DISTRICT—Philippe Gennon, exécuteur testamentaire d'Antoine Carnaby *contre* Pierre Ogier et John Mitchel—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi 12 septembre prochain, à une heure, la propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de Terre situé au faubourg Ste-Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Philippa, mesurant 44 pieds 5 pouces de face, mesure française, de face à la rue Gravier, 108 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 8 pouces dans la profondeur, et 102 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier—ensemble avec toutes les maisons et autres bâtisses, ainsi que toutes les dépendances y appartenant—saisis dans cette affaire comme étant la propriété de Pierre Ogier. Conditions: comptant.

18 août G. W. MORGAN, shériff

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES:

DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGÉE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Fh. Yoky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitare ou le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musique ou dessin,	150	do.
Do. sans musique ni dessin,	100	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do.
Do. sans musique ou dessin,	84	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de l'éducation anglaise et françaises, l'écriture, l'arithmétique, le géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et approvisionné du collège Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200	par an
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collège, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français; de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 mouistiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 2 pes. de draps, 2 taies-d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars

---

LE soussigné vient de recevoir par le navire Chester, de Philadelphie, et par l'Alcion, et plusieurs autres arrivages, des médicamens qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix modérés.

Il a aussi une grande quantité de Sangsues de première qualité, qu'il vend à trois piastres la pièce. On trouvera également des instrumens de Chirurgie, clarificateurs, ventouses, instrumens pour les dentistes, coffres de médecine, portatifs; et toute espèce de médicamens, soit simple ou composée.

D. MORALES, pharmacien,
encoig. Condé et St. Philippe.
22 juil

DOYLE & MAY,

PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Giallo et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Elsène,	de Sienne & Broctella.
Ormeau,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 21 mars

---

ON a besoin d'une cuisinière, à loyer, s'adresser chez
J. E. LOREILHE,
encoig. Royale et Donane.
13 août

VENTES PAR LE REGISTER

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 21 août courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue du Camp, No. 112, quelques marchandises sèches et divers meubles, appartenant à la succession de feu John B. Ray Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour.

11 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 12 septembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Rosalie Andry, décédée veuve Martin Palao, les propriétés ci-après décrits, savoir:

1o. Un emplacement situé au faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues Moreau et Victoire, faisant partie du terrain désigné par le No. 193, sur le plan du faubourg, le dit terrain mesurant 37 pieds et demi de face à la rue des Français, sur 80 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre Emplacement situé au dit faubourg Marigny, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue des Français, entre les rues Moreau et Victoire, sur 120 pieds de profondeur, ensemble la maison qui s'y trouve, composée de 4 appartements, une galerie sur le derrière, cuisine et autres dépendances.

3o. Un autre Terrain situé au dit faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Victoire, mesurant 40 pieds de de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, et une vieille maison en bois dans le fonds.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 30 avril 1835, un tiers payable le 30 avril 1836, et la balance le 30 avril 1837, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, chaque terme devra être divisé en trois billets de somme égale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 août

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 4 sept 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Reilly, l'esclave ci-après décrite, savoir:

Aimée, âgée d'environ 18 ans, et son enfant âgé de — ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 août

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—vente par le Régister des Testaments—Mardi 2 septembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour le compte de la succession de Rosalie Andry, décédée veuve Martin Palao, les esclaves ci-après décrits, savoir:

RACHEL, négresse âgée de 17 ans.
CHARLOTTE, âgée de 22 ans, et son enfant Victoire âgée de 2 ans et demie.
SOPHIE, négresse âgée de 30 ans.
MARIE, négresse âgée de 17 ans.
MIGY, négresse âgée de 18 ans.
HENRY, nègre âgé de 30 ans.
LUCY, négresse âgée de 19 ans.
FRANK, griffe de 28 ans.
ANDERSON, nègre âgé de 24 ans.
HANNAH, négresse de 12 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 1 août

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 23 août 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour compte de la succession de feu Pierre Tarrans alias Candio Thomas Lewis, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du Terrain désigné par le No. 153, de l'ilet No. 21, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et bornée d'un côté par le lot No. 154, et de l'autre par l'autre moitié du dit terrain No. 153, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 23 juil

---

VENTES PAR LE MARSHAL

Rosendal & Thompson vs. Cazabat; brick Lion et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi addressé par Phon G. Préval, juge-conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 8 septembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis & Chartres.

Le brig Lion, ses agrès et appareaux. Saisis dans cette affaire. Conditions comptant.

8 août B BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par Phon M. Blache, juge-président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 2 août 1834, à 5 heures P. M. au cabinet du notaire, rue St Anne No. 30, une Presse à imprimer et divers effets. Saisis dans l'affaire de P. Dougherty. Conditions comptant.

8 août B. BEAUREGARD, marshal.

C. Cavelier, Jr. vs. J. Morris.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi addressé par Phon A. Lauveville, juge-conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue St Anne, No. 30, à 5 heures P. M. le 20 août 1834, un coffre de fer, un moulin à main et divers meubles saisis dans cette affaire. Conditions comptant.

8 août B. BEAUREGARD, marshal

B. Palanque contre Frédérick Vanner.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, par Phon. A. Lauveville, juge-conseiller de la Cour de Cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon Bureau, rue Ste. Anne, No 30, le 20 août courant, à 5 heures P. M. un cheval et une citerne, saisis dans cette affaire.—Conditions: Comptant.

8 août B. BEAUREGARD, Marshall.

J. J. Hall vs. F M Croz t.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi, le 10 septembre 1834, un Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'Ilet No. 81, et désigné sous le No. 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur avec un plan déposé chez N Y Lewis, notaire public, saisi dans cette affaire. Conditions, comptant.

8 août B BEAUREGARD, marshal

Peter Provost, Joseph Clark & co., John Kell, John Robetson et al. vs. capitaine Ritchie, le bateau à vapeur Planter et propriétaires.

EN vertu de six ordres de fieri facias à moi adressés par Phon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, encoignure des rues de Chartres et St. Louis,

Le bateau à vapeur **PLANET**, ses agrès et appareaux, maintenant amarré au port Pontchartrain, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

28 juil B BEAUREGARD, marshal

Jacques Domourelis et al. vs. Jacques Fenzy.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 26 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, le nègre nommé Jean Baptiste, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

24 juil B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le mercredi 28 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un certain lot de terre situé à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue Robertson, mesurant 64 pieds de face au dit chemin du Bayou, sur 114 pieds de profondeur à la rue Robertson, saisi dans l'affaire de A. Riveraud.

Conditions: comptant.

26 juil B BEAUREGARD, marshal

Joseph Anglaire vs. N. Tobin.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par Phon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 1er. septembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis,

Un certain Terrain, situé au nouveau faubourg Marigny, et désigné sous le No. 1, dans l'Ilet No. 63, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur à la rue Joséphine, dont il forme l'encoignure apert un plan déposé chez G. Legardeur, notaire public, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

30 juil B BEAUREGARD, marshal

Jas. Gray vs. E. Richards.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 26 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, le bateau à vapeur Huntress, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

24 juillet B. BEAUREGARD, marshal

Ve. François Dreux vs. Brothers et Mooney.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 26 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett. 2 certains lots de terre situés dans le faubourg Montreuil, dans l'ilet No. 8, et sous les Nos. 13 et 14, mesurant 106 pieds de face à la rue Désiré, sur 120 pieds de profondeur, saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.

23 juillet B. BEAUREGARD, marshal.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Lacoste, sont prévenus qu'ils aient à les présenter à M. Jh. Marcel Ducros, avocat de la dite succession.

ANTONIO DUCROS,
exécuteur testamentaire.
23 juil—8,2ps

$10 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez. âgée d'environ 23 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.

ROBERT FARR,
No. 17, rue de la Commune.
1 août

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne le 19 du courant, l'esclave POLLY, âgée d'environ 45 ans, d'un teint jaune, et de la taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces. Elle est un peu corpulente; elle a les cheveux un peu gris, les traits de la figure bien formés, un peu longs, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une légère cicatrice sur la joue gauche, près de la bouche, marche droit et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce pays six mois, et cherche à ce que l'on croit à passer en Virginie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous les peines porter par la loi.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque l'arrêtera et la mettra en prison ou donnera l'information nécessaire pour la faire arrêter.

E. WELLS,
25 juil—3 août Nos. 27 ou 25, rue du Camp.

$40 DE RECOMPENSE.

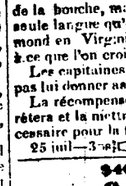

Lundi dernier, les esclaves suivans se sont enfuis:

LOYD HAWKINS, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec les cheveux droits, les dents blanches, et un air souriant, un peu ingénieux.

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur et cuisinier. On a vu ces nègres vers le débarquement des bateaux à vapeur cherchant à se faire employer à bord de ces bateaux.

BEN SISHER, autre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 7 pouces et un quart, travaillant à la presse, qu'il fait disposé à boire; un peu rougeâtre sur ses vêtemens.

Catherine, mulâtresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 21 ans, d'une taille ordinaire, avec les cheveux bouclés.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livrera ces esclaves à la presse à coton de la Levée, ou les mettra en prison. On donnera dix piastres pour chacun d'eux pris séparément.

18 juil—3/7 JOHN B LEPRETRE, président.

$10 DE RECOMPENSE.

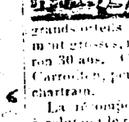

PARTI marron de chez M. Bachélé, au Chauvin Delery, il y a environ cinq jours, le nègre Baptiste, ayant un peu près 4 pieds 4 à 5 pouces de taille, fortement constitué, les pieds très grands et extrêmement plats, les grands orteils très longs, les chevilles des pieds extrêmement grosses, il parle anglais et français; il est âgé d'environ 30 ans. On croit l'avoir vû au chemin à coulisses de Carrollton, peut-être au delà du pont du lac Pontchartrain.

La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le ramènera dans la ville de Nouvelle-Orléans ou dans tout autre endroit de la Louisiane, au moyen d'avis à

J. B. LAPORTE,
rue de l'Hôpital, No. 104.
8 août 26

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT sortis par le soussigné à toute personne qui en donnera chez lui, rue St. Pierre, No. 56, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des prisons de cet état, la négresse nommée ROSINE, âgée de cette ville, âgée de 22 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Veuve Mazureau, et qui a été vendue à M. Jean St. Raef Saillard. Elle est partie depuis 2 ou 3 mois, et est soupçonnée d'avoir cherché à se louer ou à se couper comme blanchisseuse.

15 août F. CARRAPY.

DEUX NÈGRES [illegible] Jean-Baptiste.

Un nègre nommé Ned, appartenant à Mme. Vve. Bosse au Prado.

J. CHARBONNET, Jr. shér.
4 août.

DEUX NÈGRES à la grande presse de coton, les [illegible] Nègres appartenant à M. Ross [illegible] Terre aux Bœufs.

J. CHARBONNET, shérif.
[illegible]

A LOUER.

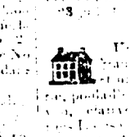

Une belle PROPRIÉTÉ en briques [illegible] rue Ste Anne No. 30, [illegible] S'adresser sur les lieux, ou au dans [illegible] ou à M.

J. L. RABASSA,
en ville.
8 août—3

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1834.

ON recevra à ce bureau jusqu'à samedi 23 août, des propositions par écrit pour construire une marque de brique destinée à renfermer la place sur laquelle l'Hôtel de la Douane est construit.

Les fondemens se posent sur de bonnes et fortes planches mises à surface de la terre; la moitié sera la pourcée depuis [illegible] d'un mètre de haut; celle sera couverte de pierres [illegible] (pierre de la première qualité, d'au moins trois pouces d'épaisseur); tous les matériaux seront de la meilleure espèce; les briques seront des meilleures du nord ou du lac, et devront être acceptées par le soussigné. On exigera quatre portes de fer travaillé ou de fonte, dont trois auront quatre pieds de large; la quatrième sera une double porte de dix pieds de large avec un bon et solide chevillage, dont on peut voir le plan quand on voudra à ce bureau.

Le paiement se fera dès que l'ouvrage aura été achevé et reçu.

MARTIN GORDON, Jr.,
député collecteur.
21 juil—15,2ps

AVIS AU PUBLIC.

VICTOR DE LA COVA et son frère informent le public, en général, qu'étant sur le point de quitter pour toujours cette ville, ils ne doivent rien, à leur connaissance, à qui que ce soit. M. Thomas Fellows de cette ville, est chargé du recouvrement de tout ce qui leur est dû. Ce monsieur, que nous recommandons à nos amis, continuera pour son compte, le même genre d'affaires, en qualité d'agent de commission et de change. Toutes les personnes qui désireraient avoir quelqu'information au sujet des diverses opérations que nous embrassions, et qui ne seraient pas encore terminées, peuvent s'adresser au même M. Fellows qui a des copies de toutes nos dernières affaires. Nlle.-Orléans, 6 août 1834.

6 août—15 VICTOR DE LA COVA & FRERE.

DEPOT DE BOIS.

W. E. & R. MURPHY ayant pris la cour spacieuse dernièrement occupée par MM. Guesnard et Alpuente, faisant face au bassin, et s'ouvrant en arrière sur la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Louis, offrent à vendre au public, au meilleur marché, du bois de chauffage, consistant en chêne, pin et frêne; ils ont aussi constamment à vendre du charbon, du sable, du brai et du goudron, et espèrent par leur attention aux affaires, mériter la protection publique.

W. E. & R. MURPHY,
au Bassin, No. 132.

50,000 briques à feu de Pensacole à vendre comme ci-dessus. 15 août

---

PERDU.

LE soussigné a perdu hier matin, entre la rue de la Douane et l'encoignure des rues Bienville et Levée, un PAQUET roulé avec un papier blanc, contenant dix neuf cent trente piastres; savoir: Un billet de $1000, et un checks sur la banque de l'Union, tiré par S. J. Hobson &